



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance du 6 juillet 2026, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

580, Route 111 Ouest
Lot 4 049 173
Cadastre officiel du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre l'agrandissement du hangar vers l'arrière de 41' X 40' et du remplacement de la remise par un garage automobile de 41' X 40' impliquant les dérogations suivantes :
- La superficie totale des bâtiments secondaires détachés serait portée à 530 m² au lieu de 310 m²;
 - La superficie du garage automobile incluant ses annexes (enclos à chiens couvert et une serre) serait de 152 m² au lieu de 120m².
 - Considérant qu'il est difficile de déterminer la hauteur des murs du projet étant donnée le type de structure préfabriquée à utiliser, la hauteur maximale des murs pourraient être plus élevés que la norme de 3,51 m autorisée.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage 26-382 de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 6 juillet 2026 à 19 heures, à la salle communautaire du secteur Colombourg au 705, 2^e-et-3^e Rang de Colombourg.

Donné à Macamic, ce 17 juin 2026

Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe